



# CREER SON PROJET D'ENTREPRISE

Certification au répertoire spécifique

*Référentiel de compétences et d'évaluation*

<b>Intitulé de la certification : CREER SON PROJET D'ENTREPRISE</b>	
<b>Objectif de la certification</b>	<b>Public visé</b>
<p>Cette certification a pour objectifs de permettre aux titulaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à une analyse de marché</li> <li>- Choisir le statut juridique de son entreprise</li> <li>- Adopter une démarche éthique et éco-responsable dans son projet</li> <li>- Mettre en place une organisation interne et un suivi administratif et comptable</li> <li>- Déterminer la faisabilité et la viabilité de son projet</li> <li>- Identifier les processus liés à la déclaration d'immatriculation</li> <li>- Procéder aux déclarations sociales et fiscales obligatoires</li> </ul>	<p>Cette certification est destinée à tout public (demandeurs d'emploi, salariés ...) ayant un projet partiellement défini et souhaitant créer une entreprise tout en approfondissant ses compétences dans les domaines : juridique, comptable, social, fiscal, commercial et managérial dans une démarche RSE.</p>

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p><b>C1. Procéder à une analyse de marché</b> en définissant son positionnement produit, sa clientèle cible, son ou ses canaux de distribution, et en s'inscrivant dans son environnement concurrentiel, afin de déployer des actions commerciales efficaces et une stratégie de communication adaptées.</p>	<p><b>Etude de cas (C1 à C7)</b></p> <p>Epreuve individuelle</p> <p>Le candidat devra travailler sur un cas visant à établir des actions commerciales permettant de valoriser son offre en y intégrant une ou des actions de RSE.</p> <p>Il devra également travailler sur la mise en place d'un prévisionnel global de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude prévisionnelle</li> <li>- Organisation administrative</li> <li>- Gestion financière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la clientèle et les concurrents sont identifiés et en fonction des données récoltées, des actions à entreprendre sont déterminées pour mettre en place des actions commerciales efficaces</li> <li>- les outils de communications utilisables dans les TPE sont sélectionnés</li> <li>- les différents canaux de communication sont identifiés</li> </ul>
<p><b>C2. Choisir le statut juridique de son entreprise</b> adapté au projet et à sa situation personnelle, par comparaisons et simulations, en prenant en compte les incidences fiscales, sociales et financières afin de sécuriser la création de son entreprise.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- le statut juridique correspond au cadre du projet de création d'entreprise en matière fiscale</li> <li>- le statut juridique correspond au cadre du projet de création d'entreprise en matière sociale</li> <li>- le statut juridique correspond au cadre du projet de création d'entreprise en matière financière</li> </ul>

<p><b>C3. Adopter une démarche éthique et écoresponsable dans son projet</b>, en mettant en place des actions adaptées à son activité (accessibilité, accueil des publics en situation de handicap, gestion des déchets, économie d'énergie, mobilité) afin d'inscrire son entreprise dans une démarche RSE.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions en matière de RSE sont identifiées et intégrées dans le projet d'entreprise</li> <li>- des actions en matière de politique du handicap sont identifiées et intégrées dans le projet d'entreprise</li> </ul>
<p><b>C4. Mettre en place une organisation interne et un suivi administratif et comptable</b>, permettant le pilotage opérationnel et le reporting de l'activité avec ses collaborateurs et/ou les partenaires experts mobilisés, afin d'optimiser la gestion de son entreprise.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- les principes d'organisation des données et documents administratifs et comptables sont identifiés</li> <li>- les échéances administratives et comptables sont identifiées</li> </ul>
<p><b>C5. Déterminer la faisabilité et la viabilité de son projet</b>, en exploitant son plan de financement et son compte de résultat prévisionnel (estimation du chiffre d'affaires et des charges prévisionnelles), et en anticipant la gestion de sa trésorerie à l'aide d'un tableau de trésorerie afin d'arbitrer le projet de création d'entreprise.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- les données du plan de financement, sont analysées pour s'assurer de la faisabilité du projet</li> <li>- les données du compte de résultat sont analysées pour s'assurer de la faisabilité du projet</li> <li>- les données du tableau de trésorerie sont analysées pour s'assurer de la faisabilité du projet</li> <li>- des préconisations sont émises sur la gestion de l'entreprise</li> </ul>

<p><b>C6.</b>  <b>Identifier les processus liés à la déclaration d'immatriculation</b>, en repérant les procédures et difficultés du processus, en s'appuyant éventuellement sur les experts internes (administratif...) ou externes (réseaux consulaires, administration fiscale ...) permettant de créer l'entreprise, et en s'assurant du bon respect des obligations et réglementation en vigueur.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- les procédures d'immatriculation de l'entreprise sont décrites et les éventuelles difficultés précisées</li> <li>- les experts permettant d'accompagner le chef d'entreprise dans ses déclarations sont identifiés et qualifiés</li> <li>- le calendrier et les pièces justificatives des déclarations par téléprocédure sont précisées et exhaustives</li> </ul>
<p><b>C7. Procéder aux déclarations sociales et obligatoires</b> en identifiant les procédures et difficultés du processus de déclarations, et en s'appuyant éventuellement sur les experts internes (administratif ...) ou externes (expert-compte, administration fiscale ...) en s'assurant du bon respect des obligations et de la réglementation en vigueur.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- les procédures de déclarations fiscales de l'entreprise sont décrites et les éventuelles difficultés précisées</li> <li>- les experts permettant d'accompagner le chef d'entreprise dans ses déclarations sont identifiés et qualifiés</li> <li>- le calendrier et les pièces justificatives des déclarations par téléprocédure sont précisées.</li> </ul>